Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MOOREA FUND - SUSTAINABLE STRUCTURED INCOME

Un compartiment de MOOREA FUND

Classe Clients particuliers EUR (RE) - LU0538387076

Moorea Fund est agréé au Luxembourg et soumis au contrôle de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Société de gestion : Société Générale Private Wealth Management S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Objectifs d'investissement

Le Compartiment met en oeuvre une stratégie « total return », ayant pour objectif de générer un rendement supérieur au marché des obligations privées sur un horizon 3-5 ans, avec une volatilité moindre. Le Compartiment n'est pas contraint en terme d'indice de référence, afin de s'adapter et profiter des rapides évolutions de marché. Le Compartiment vise à relever les défis à long terme du développement durable par la combinaison de critères financiers et extra-financiers, en intégrant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Politique d'investissement

Le Compartiment sera exposé aux marchés obligataire et actions. Il pourra investir tant en actions, qu'en obligations, produits monétaires, produits structurés, sur base des conditions économiques et des convictions de l'équipe de gestion.

La stratégie du Compartiment consistera à :
1) gérer l'allocation entre la composante obligataire (poche obligataire) et la composante actions (poche actions composée principalement de produits structurés actions), et
2) sélectionner les titres pour chaque composante.

L'allocation entre les deux composantes sera définie par une approche top-down, la sélection des titres sera réalisée selon une approche fondamentale bottom-up. L'exposition au risque actions ne pourra pas excéder 50% des actifs totaux du Compartiment. Le Compartiment fera l'objet d'une couverture contre le risque de change.

Politique d'investissement durable

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 concernant l'information sur le développement durable dans le secteur financier. Il applique la politique d'investissement durable de Société Générale Private Wealth Management S.A., disponible sur le site web suivant : www.sgpwm.societegenerale.com.
Le gestionnaire d'investissement tient compte des facteurs ESG tout au long du processus d'investissement en incorporant i) une politique d'exclusion complétée par ii) une politique d'intégration ESG.

i) Politique d'exclusion

Conformément à la politique d'investissement de la Société de gestion, le Compartiment exclut de l'univers d'investissement les sociétés ayant transgressé de manière significative et répétée l'un des 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies, ou ayant des activités controversées telles que le charbon thermique, les armes chimiques, etc. ou étant impliquées dans une ou plusieurs controverses récentes très graves selon la nomenclature MSCI (drapeau rouge).
En ce qui concerne la construction du portefeuille, l'équipe de gestion utilise également des normes et des exclusions basées sur la valeur. Les armes controversées, les jeux d'argent, les divertissements pour adultes, le tabac et le charbon thermique sont des exemples d'exclusions (liste non exhaustive) qui sont déterminées par des seuils de revenus.

ii) Politique d'intégration ESG

Le Compartiment adopte une approche de mise à niveau des notations. Pour réaliser cette analyse, le Gestionnaire utilise des données de fournisseurs ESG externes, notamment MSCI, ainsi que des modèles ESG propriétaires. Le Compartiment suit une approche Best-in-Class en investissant dans des émetteurs dont la notation ESG est supérieure ou égale à BB (notation leader et moyenne) sur une échelle de AAA à CCC (CCC étant la pire) selon le système de notation ESG de MSCI. Pour les émetteurs qui ne sont pas couverts par MSCI, le Compartiment utilise un processus ESG interne, basé sur la sélection/exclusion négative, la sélection/classification des critères ESG et la sélection basée sur les normes.

Indice de référence

Le Compartiment est géré activement, sans référence à un indice de référence.

Devise du compartiment

La classe RE est une part de capitalisation en EUR.

Recommandation

La période d'investissement recommandée pour ce Compartiment est le long-terme.

Fréquence de calcul de la valeur liquidative

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, tout jour ouvré entier au cours duquel les banques sont ouvertes au Luxembourg. L'investisseur peut obtenir le rachat de ses parts sur demande au plus tard à 17h00 le jour ouvré précédant le jour de valorisation.

Les actions sont capitalisées, par conséquent, sauf accord spécifique préalablement défini, aucun dividende ne sera distribué aux actionnaires.

Niveau de risque

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

Le processus d'investissement commence par la définition d'un budget de risque, en termes de volatilité, afin de rester conforme au profil de risque du Compartiment.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment se situe actuellement au niveau 4 de l'indicateur de risque synthétique en raison de ses investissements dans des produits structurés et dans des titres d'émetteurs de qualité haute ou moyenne, la majorité étant des obligations à haut rendement.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour le calcul de l'indicateur synthétique, peuvent ne pas être une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment.

La catégorie de risque et de rendement indiquée n'est pas garantie de rester inchangée et la catégorisation du Compartiment peut changer au fil du temps.

La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'un investissement est sans risque.

Le Compartiment peut également être exposé aux risques suivants, qui ne sont pas suffisamment pris en compte par les indicateurs de risque ci-dessus :

Risque de contrepartie

Il se réfère au risque de défaillance d'une contrepartie entraînant un non-paiement. Le Compartiment peut être exposé au risque de contrepartie via l'utilisation de produits dérivés de gré à gré conclus par un commun accord avec une institution de crédit.

Risque de liquidité

Le Compartiment peut perdre de l'argent ou être dans l'incapacité de réaliser des plus-values s'il ne peut pas vendre un titre au moment et au prix les plus avantageux et celui-ci peut ne pas être en mesure de lever des fonds pour répondre aux demandes de rachat.

Risque de crédit

Il se réfère à la probabilité que le Compartiment puisse perdre de l'argent si un émetteur se trouve dans l'incapacité de satisfaire ses obligations financières, telles que le paiement du principal et/ou des intérêts relatifs à un instrument.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel se réfère à un échec ou à un retard dans le système, les processus et les contrôles du Compartiment ou de ses prestataires de services, lequel pourrait entraîner des pertes pour le Compartiment.

Risque de marché

La valeur des actions et des titres assimilables aux actions peut fluctuer en fonction des performances de chaque société et des conditions générales du marché.

Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Aucun
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,73%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	15.00% de l'augmentation de la valeur liquidative au-delà d'une surperformance de 6%.

Les frais sont utilisés pour payer les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution du Compartiment. Ces frais réduisent la croissance potentielle de l'investissement.

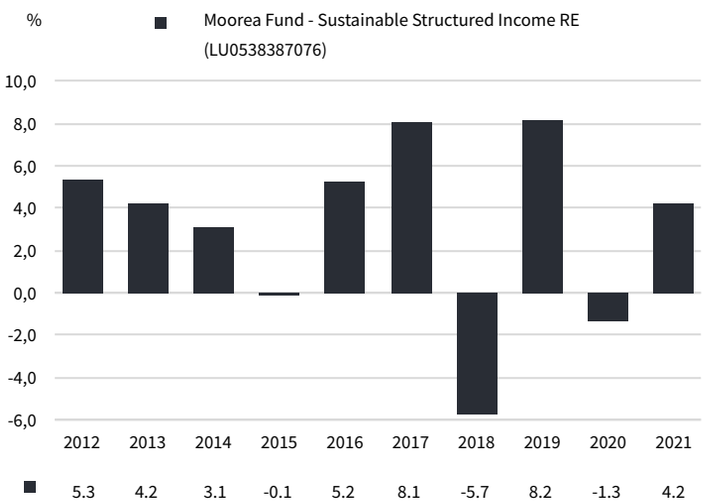
Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont les frais maximums pouvant être imputés aux investisseurs. Dans certains cas, ces frais peuvent être moindres. Vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais d'entrée et de sortie auprès de votre conseiller financier ou de votre distributeur. Les frais d'entrée sont déduits avant que votre capital ne soit investi.

Ne sont pas inclus dans les frais courants :
- les commissions liées aux performances,
- les dépenses d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée / de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il vend ou achète des parts d'un autre OPCVM.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM indiquera le montant exact des dépenses encourues et le présent document sera mis à jour.

Pour de plus amples informations concernant ces frais, veuillez consulter la section « frais et charges » du prospectus, disponible au siège de MOOREA FUND, 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Performances passées



Les performances présentées dans le graphique ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Le calcul de la performance future inclut l'ensemble des frais et commissions.

Moorea Fund - Sustainable Structured Income RE a été créé en 2011.

Les performances du Compartiment ont été calculées en EUR.

Informations pratiques

Dépositaire
Société Générale Luxembourg - 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

Autres informations
Les investisseurs potentiels peuvent obtenir, gratuitement et sur demande, une copie du Prospectus et des Informations clés pour l'investisseur concernant le(s) Compartiment(s) dans le(s)quel(s) ils investissent ainsi que les états financiers annuels et semestriels de Moorea Fund et ses Statuts auprès du siège social de Moorea Fund, de la Société de gestion ou de la Banque dépositaire.
Les détails de la politique de rémunération mise à jour, comprenant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sociaux sont calculés sont disponibles sur :
www.sgpwm.societegenerale.com.
Une copie papier de la politique de rémunération mise à jour sera disponible gratuitement sur demande.

Publication de la valeur liquidative
La valeur liquidative par action de chaque catégorie de chaque Compartiment est rendue publique au siège social de la Société et de la Société de gestion.
Elle est disponible chaque jour au siège du Dépositaire et en ligne sur :
www.sgpwm.societegenerale.com.
Les demandes de souscription, de rachat ou de conversion doivent être adressées à l'Agent de registre chez Société Générale Luxembourg (centre opérationnel : 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg).

Changement de Compartiment
Un actionnaire peut être autorisé, sous certaines conditions, à passer gratuitement d'un Compartiment à un autre ou d'une classe à une autre au sein du même Compartiment chaque jour de valorisation, par conversion des actions d'un Compartiment en Actions correspondantes de toute classe de l'autre Compartiment. La conversion de classes dans d'autres classes est soumise à certaines restrictions en raison des caractéristiques spécifiques des classes concernées. Pour de plus amples détails sur la façon de changer de Compartiment, veuillez consulter le Prospectus.

Réglementation fiscale
Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. Selon votre pays de résidence, cela peut avoir un impact sur votre investissement. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un conseiller fiscal.

Responsabilité
La responsabilité de Société Générale Private Wealth Management S.A. ne peut être engagée que sur la base d'informations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.